



Canada : J. Trudeau dit qu'ils ont une échappatoire pour enlever vos droits et qu'ils vont le faire....

Par [Qactus](#)

Mondialisation.ca, 20 décembre 2021

[Qactus.fr](#)

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Justin trudeau : « Indépendamment du fait que nous attaquons vos droits fondamentaux... ou que nous limitons vos droits fondamentaux, et que la Charte dit que c'est mal, nous allons quand même aller de l'avant et le faire. C'est essentiellement une échappatoire qui permet à une majorité d'outrepasser les droits fondamentaux d'une minorité... »

C'est comme dire : « Nous vous volons, nous savons que c'est mal et contraire à la loi, et nous allons continuer à vous voler ! »

Que feriez-vous si vos employés vous disaient cela ?

Je demande si nous sommes une minorité.

Le premier ministre du Canada admet que lui et son gouvernement « attaquent nos droits fondamentaux ». Et, en toute connaissance de cause, ils vont continuer sur cette voie sombre du mépris de notre Constitution, et de nos droits et libertés constitutionnels selon la Charte canadienne des droits et libertés.

Si ce n'est pas du mépris, je ne sais pas ce que c'est !

Qu'allez-vous faire, VOUS, Canadiens, hommes et femmes, à ce sujet ? Je sais ce que je vais faire à ce sujet. Et vous ?

Voyez le reportage ci-dessous et pourquoi il se vante autant :

« La Charte canadienne des droits n'est pas une loi et elle a été établie par Pierre E. Trudeau. La seule que nous, le peuple, devrions invoquer est la Déclaration des droits. C'est celle qu'ils ne veulent pas que vous connaissiez. »

[Le sale secret de la Charte](#)

La Charte cache-t-elle des détails importants ? Devrions-nous même utiliser la Charte ? Ou serait-il préférable d'utiliser la Déclaration des droits ? [laws-lois.justice.gc.ca](#)

Gouvernement du Canada / Government of Canada | Canada.ca | Services | Ministères | English

Site Web de la législation (Justice)

Canada

Recherche

[Droit de la famille](#) |
 [Justice pénale](#) |
 [Financement](#) |
 [Le système de justice du Canada](#) |
 [Lois](#)

[Accueil](#) |
 [Site Web de la législation accueil](#) |
 [Lois codifiées](#) |
 [S.C. 1960, ch. 44 - Table des matières](#) |
 [S.C. 1960, ch. 44](#)

Déclaration canadienne des droits (S.C. 1960, ch. 44)
 Texte complet : [HTML](#) (Boutons d'accessibilité disponibles) | [XML](#) [13 KB] | [PDF](#) [205 KB]
 Loi à jour 2021-11-29

Textes constitutionnels

- Codification des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982
- Codification des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 (fondée sur le rapport de 1990)
- Comité de rédaction constitutionnelle française (1990)

Lois

- Lois codifiées
- Règlements codifiés
- Lois annuelles
- Loi sur l'abrogation des lois - rapports, reports et abrogations

Déclaration canadienne des droits

S.C. 1960, ch. 44

Sanctionnée 1960-08-10

Loi ayant pour objets la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Préambule

Le Parlement du Canada proclame que la nation canadienne repose sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de la personne humaine ainsi que le rôle de la famille dans une société d'hommes libres et d'institutions libres;

Il proclame en outre que les hommes et les institutions ne demeurent libres que dans la mesure où la liberté s'inspire du respect des valeurs morales et spirituelles et du règne du droit;

Et afin d'explicitier ces principes ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales qui en découlent, dans une Déclaration de droits qui respecte la compétence législative du Parlement du Canada et qui assure à sa population la protection de ces droits et de ces libertés,

En conséquence, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète :

PARTIE I

Déclaration des droits

[Source](#)

La source originale de cet article est [Qactus.fr](#)
 Copyright © [Qactus](#), [Qactus.fr](#), 2021

Articles Par : [Qactus](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca